



# Reprendre sa demande d'enregistrement au RS après un refus d'enregistrement par France Compétences

## Présentation :

Le taux d'enregistrement des certifications au répertoire spécifique est inférieur à 20%. Dans ce cas il est nécessaire de comprendre ce qui a motivé la commission à refuser votre dossier afin de pouvoir redéposer un dossier qui réponde aux attentes des membres de la commission

## Objectifs pédagogiques :

- ✓ Comprendre le cadre de la certification professionnelle pour comprendre ce que France Compétences attend d'un organisme certificateur
- ✓ Décrypter les causes du refus pour améliorer son dossier
- ✓ Réécrire les différentes pièces du dossier en tenant compte des motivations du refus

## Programme :

- **Partie 1 : Le cadre des certifications professionnelles**
  - Le cadre normatif
  - Les obligations d'un organisme certificateur
  - Le cadre de l'enregistrement aux répertoires nationaux
- **Partie 2 : Comprendre les motivations du refus**
  - Comprendre les motivations du refus au travers du courrier
  - Solliciter et préparer son entretien avec l'instructeur de votre dossier
  - Prendre en compte les éléments d'explication pour préparer la réécriture de son dossier
- **Partie 3 : Réécrire son dossier pour corriger / améliorer son dossier**
  - Reprendre la note d'opportunité et valeur d'usage en fonction des informations recueillies auprès de l'instructeur pour démontrer l'adéquation des connaissances et compétences par rapport aux besoins du marché
  - Reconstruire son référentiel de Compétences et d'Evaluation pour le mettre en conformité avec les attendus
  - Construire une note démontrant la qualité du processus de certification
  - Comment prendre en compte les exigences légales et réglementaires le cas échéant
- **Partie 4 - Remplir le dossier sur la plateforme certif pro**
  - Enregistrer sa demande sur la plateforme
  - S'assurer avant envoi de la cohérence des écrits sur la plateforme avec les documents du dossier
- **Moyens et méthodes pédagogiques** : pédagogie active basée sur un minimum d'apports théoriques et une mise en pratique sous forme d'études de cas, d'analyse documentaire... Des travaux personnalisés inter sessions seront mis en œuvre.
- Evaluation de satisfaction à la fin de la formation
- Evaluation des acquis par le formateur (Exercices, QCM...)
- Un certificat de réalisation sera délivré aux stagiaires à l'issue de la formation

## INFOS PRATIQUES

### Durée :

3 jours (21 heures) en distanciel synchrone

### Horaire :

7 séances de 3 heures

### Public :

Toute personne ayant reçu une notification de refus d'enregistrement au RS

### Prérequis

Avoir reçu le courrier notifiant le refus d'instruction

Personnes en situation de handicap : contactez notre référent handicap



### Formateur :

Murielle GUILBERT

Ingénieure Formation

Référence :

FTF0013 - V2025 (MAJ082024)

## CONTACT

### Formation intra

Devis sur demande / calendrier sur mesure

### Votre contact :

**Murielle GUILBERT**

06 46 52 49 67

[murielle.guilbert@mg-andragogie.fr](mailto:murielle.guilbert@mg-andragogie.fr)  
Enregistré sous le numéro 32591013559. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.  
Organisme certifié Qualiopi pour les actions de formations et l'accompagnement à la VAE sous le n° ATA5252021



[www.mg-andragogie.fr](http://www.mg-andragogie.fr)